

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
MACON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
(6 novembre 2023)

**OBJET
de la délibération:**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BUHOT Patrick est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent : GARLET Teddy.

**Approbation du
plan de financement
des travaux de
rénovation
énergétique et
d'extension du
COSEC**

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

25

EXPOSE

Dans le cadre du décret tertiaire, la commune à l'obligation de rénover ses bâtiments de plus de 1000 m². Au-delà de cette obligation, le COSEC étant le bâtiment le plus énergivore de la commune avec 15% des consommations annuelles, sa rénovation est une priorité.

Le COSEC accueille deux associations mettant en valeur le sport féminin : le CBBS et l'Association Musicale et Sportive (AMS) pour certains événements.

Par ailleurs, c'est un équipement mis à disposition des écoles de Charnay et l'Etablissement régionale d'enseignement adapté (EREA).

Au cours de la définition du programme de travaux, il est apparu que la construction d'un espace réceptif constituait une plus-value certaine à l'équipement. La conception de cet espace, autonome et indépendant ne sera pas à l'usage exclusif du CBBS et pourra profiter à d'autres associations sportives ou éducatives. Il constitue en cela une tranche complémentaire au projet initial.

La rénovation du COSEC se divise donc en 2 projets :

- Projet 1 : rénovation énergétique du bâtiment
- Projet 2 : travaux d'extension de l'entrée, du bar et travaux d'amélioration de l'existant et création d'un niveau supplémentaire pour un espace réceptif, des bureaux et un bloc sanitaire.

Le Conseil a été
convoqué le :
30 octobre 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 7 novembre 2023

- Tranche fonctionnelle I : travaux d'extension de l'entrée et du bar et travaux d'amélioration de l'existant
- Tranche fonctionnelle II : Création d'un niveau supplémentaire pour un espace réceptif, des bureaux et un bloc sanitaire.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
<u>Projet I : Rénovation énergétique</u>	
Etudes externes	12 000 €
Maitrise d'œuvre	1 77 662 €
Travaux	1 728 056 €
Coopérants techniques	55 046 €
<u>Projet II : Amélioration et extension du bar et de l'entrée et création d'un étage pour un espace réceptif, bureaux, et bloc sanitaires</u>	
Maitrise d'œuvre	95 551 €
Coopérants techniques	22 682 €
Travaux tranche fonctionnelle I :	
amélioration et extension du bar et de l'entrée	790 109 €
Travaux tranche fonctionnelle 2 :	
Création d'un étage pour un espace réceptif, bureaux, et bloc sanitaires	595 294 €
Panneaux de basket	33 600 €
TOTAL TTC	3 510 000 €

RECETTES PREVISIONNELLES	
Subventions de l'Etat	
Fonds vert (2023)	
Projet I (accordé)	544 369 €
DETR (2023) :	
Projet II - Tranche 1 : 30% (accordé)	214 703 €
Etat - DSIL/DETR (2024)	
Projet II - Tranche 2 : 30%	178 588 €
Subventions de la Région	
EFFILOGIS (2024)	
Projet I	220 000 €
Territoires en Action (2024)	
Projet II	206 200 €
Subventions du Département	
Appel à projet 2023	
Projet I (accordé)	90 000 €
Appel à projet 2024	
Projet II	120 000 €
Agence Nationale du Sport (ANS)	
Appel à projet 2024 - Projet I et 2	300 000 €
FCTVA	
	575 780 €
Autofinancement dont emprunt	
	1 060 360 €
TOTAL TTC	3 510 000 €

Compte tenu du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau budget prévisionnel et le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à l'opération.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 3 avril 2023 portant approbation du plan de financement de l'opération de rénovation énergétique du COSEC,

VU la délibération du 3 avril 2023 relative à l'approbation du plan de financement de l'opération de travaux d'extension et intérieurs du COSEC,

VU l'avis des commissions réunies du 25 octobre 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de Jean-Pierre PETIT, Patrick LOPEZ et Mme le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité avec un vote contre de Patrick LOPEZ,

APPROUVE le budget prévisionnel et le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023 2023-11-70



ID : 071-217101054-20231106-2023_11_70-DE

